

Le conseil municipal se positionne sur les OGM* :

*(Organismes Génétiquement Modifiés)

Nous avons proposé une délibération sur les OGM, que le Conseil Municipal a votée le 30 septembre dernier, avec trois objets : exiger du gouvernement qu'il n'autorise pas à appeler « sans OGM » des produits qui en contiendraient, même en petite quantité ; interdire la culture d'OGM sur le territoire de la commune ; proscrire les OGM dans la restauration collective de la responsabilité de la commune.

Même si notre commune ne possède que peu de terrain agricole, un arrêté municipal pris en application de cette délibération le 6 octobre déclare notre commune « Hors Zone OGM ».



J'en veux pas !

Si l'agriculture biologique est une manière évidente de lutter contre les OGM, cet arrêté municipal spécifiant « L'interdiction pour l'année en cours, sur tout le territoire de la commune, de la culture en plein champ de plantes génétiquement modifiées » permet de contribuer avec les autres, à un recul des cultures OGM en France.

Quant aux cantines, nous n'avons pas pu faire étendre pour le moment, l'interdiction des OGM aux produits issus d'animaux ayant eux-mêmes consommé des OGM, mais nous suivrons la question.

C'est donc une bonne nouvelle que le conseil municipal se soit unanimement positionné (droite absente) sur cette question.

Mais la municipalité hésite sur le terrain : AMAP* à La Morinerie ?

*(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

Une AMAP, c'est un partenariat entre un groupe de consommateurs et un/des producteur(s) de préférence en agriculture biologique. Basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme (des légumes principalement), c'est un contrat solidaire, constituant un engagement financier des consommateurs. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilisation du consommateur.

Dans notre commune, « La Morinerie », une zone historiquement agricole et aujourd'hui non constructible, permet d'installer un, voire deux projets d'organisation de l'agriculture de type AMAP.



INPACT 37 (Initiative pour une agriculture Citoyenne et Territoriale composé de ADEAR37, Alter' Energies et le GABBTO) pourrait être le

Quels avantages pour nous tous ?

- Une alimentation saine et un environnement préservé ;
- Une économie locale performante, sociale et solidaire ;
- Du lien social, de l'éducation au goût et à l'environnement ;
- Du commerce équitable local.

soutien d'un tel projet.

Des valeurs que la majorité municipale devrait pourtant défendre, dans l'aménagement de la Morinerie,

Saura t-elle revenir sur son projet/musée d'arboretum ?

La commune de Saint Pierre des Corps devrait-elle se priver d'une telle opportunité ?

Pour en savoir plus:

AMAP : <http://alliancepec.free.fr/>
ALTER'ENERGIES : <http://www.alterenergies.org/>

ADEAR : <http://www.fadear.org/>
GABBTO : <http://www.bio-centre.org>

Base Aérienne 705 : la lutte continue...

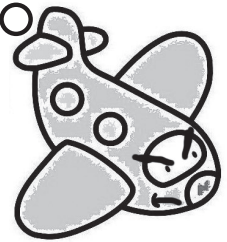
Nous avons appris cet été avec colère et stupéfaction la décision gouvernementale de maintenir l'école de chasse de la base aérienne 705, alors que les nuisances multiples (bruit, pollution,...) ont été répercutées depuis longtemps par de nombreuses interventions au Ministre de la Défense.

Devant cette décision, nous avons écrit de nouveau au ministre le 14 août pour lui redemander d'inclure dans la réforme de la carte militaire le transfert de l'école de chasse, et nous avons appelé à soutenir un rassemblement organisé par le MLNAT (Mouvement de Lutte contre les Nuisances

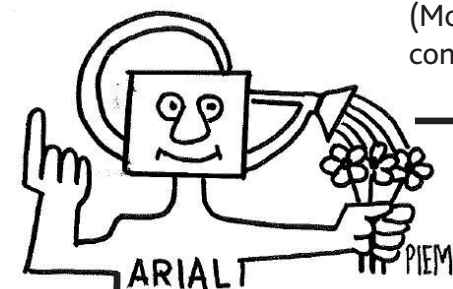
Aériennes) le samedi 27 septembre devant la Mairie de Ste Radegonde.

BA705

Plus de 100 manifestants ont participé à ce rassemblement.



Continuez à téléphoner à la base pour protester à chaque survol : 02 47 85 82 00 (suivre les instructions du serveur vocal pour avoir un interlocuteur).



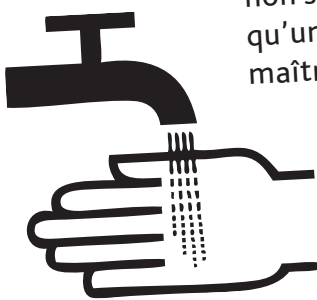
Brèves de conseil

EAU : QUI VA PAYER ?

Routine au conseil du 29 septembre, lors du vote du budget supplémentaire eau : nous votons contre (contre la délégation à Véolia), 100 % à gauche ne prend pas part au vote, et la droite n'est pas là, c'est presque une habitude ...

Sauf qu'on apprend dans un document non soumis au vote qu'un marché « de maîtrise d'œuvre » pour divers travaux sur le réseau a été passé pour 242 788 €. Il s'agit pour une grande part de traiter (enfin) le manganèse. C'est beaucoup, surtout qu'on apprend au Conseil suivant que ces travaux sont estimés par Véolia à environ 2,5 millions d'€, alors que la commune ne dispose pour ces investissements que de 1M € au budget supplémentaire.

Cherchez l'erreur !



LOGEMENTS DE LA VILLE : QUELLES RÈGLES ?

La commune dispose au 89 de la rue Ambroise Croizat d'une petite maison et d'un atelier, acquise par préemption pour préparer une opération « de cœur d'îlot » dans le vieux Saint Pierre. Après avoir fait 15 000 € de remise à niveau de l'électricité, elle loue le tout pour 350 € par mois à un artiste qui devrait le quitter prochainement pour s'installer rue H. Monteil. Les mérites et l'intérêt du travail de l'artiste ne sont pas en cause ; ce qui pose problème, c'est l'absence de toute règle pour de telles attributions. La commune possède environ 50 logements, certains occupés, certains vides. A quand la transparence pour l'attribution de ces logements ?



Pour nous contacter :

ARIAL association - 7 impasse Boisdenier

37700 St Pierre des Corps

Courriel : arial.sp@laposte.net

Site internet : <http://www.actifs-et-ouverts.net>

